

BROCANTE VIDE-GRENIER

DIMANCHE 01 SEPTEMBRE 2024

RUE CHARLES DE GAULLE et COMPLEXE SPORTIF HENRI MARCILLE
91070 BONDOUFLE



LA MANIFESTATION A LIEU A L'EXTERIEUR
Accès : A6 de Paris ou de province, sortie "Evry-Bondoufle", suivre centre
N 104 (La Francilienne) : direction Evry Bondoufle Centre



Accueil des exposants : 06H00 Exposition de 07H00 à 18H00

Bon de réservation à déposer avant le 30 Août 2024

COMITE DES FETES : Mairie de Bondoufle - 43 rue Charles de Gaulle - 91070 BONDOUFLE
Renseignements : Tel/ 06 71 95 39 25 (Luc)

TARIFS

: 6 € (TTC) le mètre linéaire jusqu'au 15 Août 2024

: 7 € (TTC) le mètre linéaire après le 15 Août 2024

(Réservation minimum de 2 mètres) ou (5 mètres avec voiture)

Nom et prénom (du responsable du stand) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel : **Date de dépôt** :

Je désire participer à la brocante vide grenier du Comité des Fêtes et déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation disponible auprès du comité des fêtes, et notamment je déclare :

1°) pour les particuliers : ne pas vendre d'articles neufs et ne faire que 2 vide-greniers brocante par an

2°) pour les professionnels : un numéro de registre des métiers est obligatoire (avec factures justificatives).

Nombre de mètres linéaires loués : x € =

NOM du PORTEUR du CHEQUE IDENTIQUE AU NOM DE LA RESERVATION
(Chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes)

RESTAURATION sur PLACE (sous réserve)

PHOTOCOPIE recto verso OBLIGATOIRE

: carte d'identité *

Pièce d'identité produite : passeport *

: permis de conduire *

N°

Délivré le :

Par la préfecture de :

** au choix mais à l'adresse actuelle*

Dossier non valable si cette case n'est pas remplie
entièrement et si le dossier n'est pas signé.
à joindre au dossier



OBLIGATOIRE

Ci-joint un chèque de.....€
(ou espèces)

libellé à l'ordre du Comité des Fêtes

SIGNATURE

(obligatoire)

Extrait du règlement : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries sans arrêté préfectoral
Annulation interdite sauf cas de force majeure avec justificatif officiel

Aucun regroupement entre exposants n'est possible. Plus d'entrée de véhicule après 08h00

Interdiction de tout exposant vendant de la restauration alimentaire. Le placement se fait dans l'ordre des dates de réservation dans la mesure du possible.

DEPART INTERDIT DES EXPOSANTS AVANT 17 H 30